

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Arrêté du 11 mars 2021 fixant les dotations régionales limitatives relatives aux frais de fonctionnement des centres d'accueil pour demandeurs d'asile pour 2021

NOR : INTV2107700A

Le ministre de l'intérieur,

Vu le code de l'action sociale et des familles, notamment son article L. 314-4 ;

Vu la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021 ;

Vu le décret n° 2020-1754 du 29 décembre 2020 portant répartition des crédits et découverts autorisés par la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021,

Arrête :

Art. 1^{er}. – Le montant des dotations régionales limitatives, destinées au financement des frais de fonctionnement des centres d'accueil pour demandeurs d'asile imputables aux prestations prises en charge par l'aide sociale de l'Etat, est fixé conformément au tableau annexé au présent arrêté.

Art. 2. – Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 11 mars 2021.

Pour le ministre et par délégation :
La directrice de l'asile,
C. OLSINA

ANNEXE

RÉGIONS	MONTANTS
Auvergne-Rhône-Alpes	43 930 510
Bourgogne-Franche-Comté	23 011 853
Bretagne	17 168 678
Centre-Val de Loire	17 069 033
Grand Est	39 514 800
Hauts-de-France	20 516 243
Ile-de-France	41 703 805
Normandie	18 085 860
Nouvelle-Aquitaine	34 343 238
Occitanie	32 120 205
Pays de la Loire	19 937 385
Provence-Alpes-Côte d'Azur	22 737 488
Total	330 139 098